



Un contrat global :

Pour toutes les entreprises industrielles ou commerciales dès lors que le parc assurable est d'au moins 10 véhicules.



Attention, certaines activités sont exclues comme le secteur des transports, les loueurs, les TP, les exploitations agricoles, les taxis-VSL, les collectivités ou les auto-écoles.

Pour assurer tous types de véhicules (y compris camions, engins ou 2 roues), à condition que le nombre de véhicules de 1^{ère} catégorie représente au moins 25% du parc total.



Assurer le risque automobile de l'entreprise dans sa globalité avec un seul contrat.

Les garanties : il y a 5 formules de garantie pour répondre à tous types de besoins, de la formule de base à la formule tous risques.

Les options :

Il y a 4 options, réservées aux véhicules de 1^{ère} catégorie :

- assistance
- garantie corporelle du conducteur
- effets personnels et accessoires
- perte financière pour les véhicules objets d'un contrat de financement

Un contrat adaptable :

chaque véhicule peut être assuré de façon différente, selon vos souhaits.



- chaque véhicule peut bénéficier de sa propre formule de garantie et de ses propres options
- chaque véhicule bénéficie de son propre niveau de franchise et de sa clause d'usage (par ex : véhicule d'un commercial ou camionnette de service)

Pour obtenir une proposition d'assurance FLOTTE PRO[®] gratuitement et sans engagement de votre part, contactez-nous sans attendre au 04 32 70 00 84 !